



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 15 mars 2012 à 8 h 30
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Monsieur Robert L. Zambito, conseiller de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Gilles Rainville, directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA12 13 0078

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Robert L. Zambito

et résolu :

Qu'à 8 h 43, la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA12 13 0079

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA12 13 0080

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2012 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 8 h 45, le président d'assemblée ouvre la période de questions. Aucun citoyen n'a fait d'intervention. À 8 h 45, la période de questions est terminée.

CA12 13 0081

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 29 FÉVRIER 2012.

Il est proposé par Robert L. Zambito

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 29 février 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1122248004

CA12 13 0082

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-312 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX NORMES DE STATIONNEMENT DES GARDERIES.

Ce règlement est identique au second projet de règlement adopté lors de la séance du 5 mars 2012.

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Le président d'assemblée mentionne l'objet et la portée du règlement.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Le 15 mars 2012

D'adopter le règlement numéro 1886-312 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à modifier certaines dispositions applicables aux normes de stationnement des garderies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1113385062

CA12 13 0083

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Robert L. Zambito

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 8 h 47, la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 avril 2012.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement